

ENTENTE RELATIVE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2025-2026 DE LA MRC DE D'AUTRAY

La MRC de D'Autray et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont conclu une entente relative au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 et 3 pour 2025-2028. Conformément à cette entente, la MRC de D'Autray présente ses priorités annuelles d'intervention pour la période 2025-2026. Les sommes provenant du Fonds Régions et Ruralité Volet 2 et 3 seront donc affectées en fonction de ces priorités annuelles d'intervention.

• **Soutenir la Vitalité économique**

La MRC de D'Autray a comme objectif de contribuer à l'enrichissement et à la diversification des activités économiques de son territoire. Les activités relatives aux entreprises seront réalisées en fonction des objectifs suivants :

1. Favoriser le développement de l'entrepreneuriat;
2. Favoriser l'accès à du financement diversifié et accessible
3. Favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises en vue d'en assurer leur pérennité;
4. Favoriser l'innovation dans les entreprises;
5. Développer un écosystème d'affaires permettant la croissance des entreprises du territoire et l'implantation de nouvelles.

Les secteurs priorités pour le présent volet sont :

- Manufacturier
- Technologique
- Tertiaire moteur
- Agroalimentaire et agriculture
- Récréotouristique
- Culturel
- Ressources naturelles

• **Soutenir l'aménagement et la mise en valeur du territoire**

La MRC de D'Autray est en processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement. Les travaux de révision du schéma d'aménagement et de développement se poursuivront. De plus la MRC met actuellement en œuvre le plan d'action de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Les actions qui seront menées en lien avec l'aménagement du territoire seront réalisées en fonction des objectifs suivants :

1. Réviser et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement
2. Assurer l'intégration des orientations gouvernementales en aménagement du territoire dans les outils de planification et d'aménagement du territoire.

• **Soutenir les initiatives liées aux problématiques de l'habitation**

Dans le cadre de la révision de son Schéma d'aménagement et de développement, la MRC de D'Autray est appelée à offrir une réponse adaptée aux différentes problématiques en matière d'habitation.

Les actions qui seront menées en lien avec les différentes problématiques en matière d'habitation seront réalisées en fonction des objectifs suivants

1. Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages;
2. Soutenir les initiatives en matière d'habitation qui sont innovantes, accessibles pour tous, diversifiées, solidaires et durables.

• **Soutenir la protection de l'environnement**

La MRC de D'Autray est en processus d'élaboration de son Plan Climat qui vise la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques. De plus, elle débutera sous peu la mise en œuvre de son Plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH). Aussi, seront intégrées au Schéma d'aménagement les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) relatives à l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que celles visant la conservation des écosystèmes et misant sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau.

Les actions qui seront menées en lien avec la protection de l'environnement seront réalisées en fonction des objectifs suivants :

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);
2. Améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques;
3. Sensibiliser et mobiliser la population;
4. Assurer la préservation de la biodiversité;
5. Intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification de l'aménagement du territoire, en encourageant un développement durable et structurant.

• **Soutenir le dynamisme culturel**

Le développement de la culture se réalisera principalement par la mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC. Celle-ci s'articule autour des axes suivants :

1. Soutenir les acteurs culturels du territoire
2. Favoriser l'accessibilité à la culture et la participation citoyenne
3. Assurer une synergie dans le développement culturel d'autréen
4. Contribuer à la valorisation de la richesse et de la diversité patrimoniale d'autrèenne

Les actions menées en développement culturel favoriseront autant la mise en valeur du patrimoine d'autréen sous toutes ses formes (bâti, paysager, immatériel) que le soutien aux diverses pratiques artistiques du territoire.

- **Soutenir la conservation et la mise en valeur du patrimoine**

La conservation et la mise en valeur du patrimoine s'articulent autour des axes suivants :

1. Accompagner et soutenir les municipalités, les comités et les organismes dans leurs initiatives visant à conserver les patrimoines d'autréens)
2. Améliorer les connaissances sur l'histoire et le patrimoine de la région
3. Valoriser le patrimoine immatériel et les savoir-faire traditionnels
4. Encourager la requalification et le changement d'usage pour des bâtiments anciens dont la fonction d'usage est désuète
5. Soutenir l'entretien du patrimoine bâti

- **Soutenir les municipalités locales et la ruralité**

Le développement des communautés s'articule autour de mesures qui visent à assurer la vitalité des différentes communautés de la MRC. Les actions qui seront menées pour le développement des communautés seront réalisées en fonction des objectifs suivants :

1. Soutenir les communautés dans l'identification, l'élaboration et l'évaluation des projets structurants;
2. Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
3. Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
4. Assurer la pérennité des communautés rurales;
5. Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement et les activités économiques.
6. Favoriser l'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne, et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles.
7. Favoriser l'accès à un internet haute vitesse pour la population et les entreprises de la MRC de D'Autray

Les priorités de vitalisation

La MRC de D'Autray est concernée par le Volet 3 – Vitalisation de l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR). Les municipalités concernées par ce volet, font face à des défis de vitalisation et le MRC de D'Autray a identifié les priorités d'intervention suivantes :

- Soutenir la-vitalité sociale
- Soutenir la vitalité environnementale
- Soutenir la vitalité économique
- Soutenir la vitalité culturelle

Consultez le cadre de vitalisation actuellement en vigueur

Adopté le 9 juillet 2025
CM-2025-07-212



Bruno Tremblay, directeur général